# FÉDÉRATION MONÉGASQUE DE PÀIJEDA, ART MARTIAL MONÉGASQUE

Agréée par le Gouvernement Princier

Arrêté Ministériel n°2024-610 du 30 octobre 2024

FMPAMM

PEACE AND SPORT

## LA COUVERTURE D'ASSURANCE

## RESPONSABILITÉ CIVILE

(Ne couvre que les dommages causés à autrui par exemple, si la personne blesse un autre sportif ou dégrade un bien.)

## (A.I.A.M.M. ET COMMUNES AUX FÉDÉRATIONS F.M.P.A.M. / F.M.K.D.A.)

Compagnie ABEILLE ASSURANCES

N° de contrat : 75273123 (A.I.A.M.M.)

N° de contrat : 78771983 (F.M.P.A.M)

N° de contrat : 75273125 (F.M.K.D.A)

Agent Général : Cabinet DORFMANN, 3, rue Princesse Caroline - 98000 Monaco - Tél. : +377 93 30 86 00
Email : dorfmann@abeille-assurances.com

*Prestations :*

- Responsabilité civile : Dommages corporels, matériels et immatériels **6 097 961€** par sinistre (cf. tableau des limites de garanties et des franchises - Mod. 965-04.07)
- Protection juridique

**NB :**

1. Ces prestations d'assurance de l'A.I.A.M.M. sont communes et incluses dans la licence fédérale des fédérations suivantes : la Fédération Monégasque de Paijeda, art martial Monégasque (F.M.P.A.M.), la Fédération Monégasque de Kick Boxing, Krav-Maga (F.M.K.D.A.).
2. Dans toute adhésion à l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco est incluse la prise d'une licence fédérale d'une des fédérations précitées en fonction de la pratique choisie.
3. LA PARTICIPATION EFFECTIVE du PRATIQUANT au COURS DÉCOUVERTE GRATUIT ou (une fois le requérant inscrit) aux ENTRAÎNEMENTS RÉGULIERS VAUT ACCEPTATION IRRÉVOCABLE de ces conditions et prestations d'assurance

### AVERTISSEMENT

EN REVANCHE, EN CAS **D'ACCIDENT CORPOREL CONCERNANT PERSONNELLEMENT** LE PRATIQUANT (ENTORSE, FRACTURE, HOSPITALISATION, SÉQUELLES, ETC.), SES FRAIS MÉDICAUX, TRAITEMENTS OU INDEMNISATIONS (INVALIDITÉ PERMANENTE, INCAPACITÉ) **NE SONT PAS AUTOMATIQUEMENT PRIS EN CHARGE** PAR L'ASSURANCE DE L'ASSOCIATION.

AUSSI, POUR ÊTRE MIEUX PROTÈGE, IL EST VIVEMENT RECOMMANDE AU PRATIQUANT (OU A LA PERSONNE AYANT L'AUTORITÉ PARENTALE) DE LUI **SOUSCRIRE AUPRÈS DE SON ASSUREUR PERSONNEL** (AUX CONDITIONS QUI LUI CONVIENNENT) UNE **GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT**.

Picapeira - 3, chemin de la Rousse - 98000 Monaco
Tel./cell. 06 07 93 31 36 - www.federation-paijeda.mc - claude-pouget@monaco.mc

NIS 9319Z22645